



Procès-verbal No 8 – Séance ordinaire du Conseil Communal

Mercredi 31 octobre 2012 à 20h15

L'ordre du jour suivant est accepté tel qu'envoyé aux Conseillers communaux :

- 1) Appel
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2012
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications de la Municipalité
- 5) Arrêté d'imposition pour 2013 (Préavis No 19)
Rapport de la Commission de Gestion – discussions - votation
- 6) Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 21'000.00 TTC pour la rénovation de la fontaine des Avaux (Cabane) et son raccordement au réseau d'eau des fontaines (Préavis No 20)
Rapport de la Commission Ad'Hoc – discussions – votation
- 7) Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 70'000.00 TTC pour le remplacement de la fontaine de Couvaloup (Préavis No 21)
Rapport de la Commission Ad'Hoc – discussions – votation
- 8) Adoption des statuts de la société anonyme CAD Givrins SA
Rapport de la Commission Ad'Hoc – discussions - votation
- 9) Election de 3 représentants du conseil communal au sein de CAD Givrins SA (*sous réserve de l'acceptation des statuts*)
- 10) Propositions individuelles et divers



Intervenants	Points
P. Möhl	Ouvre la séance à 20h15
N. Gremlich	<p>1) Appel</p> <p>- 36 présents</p> <p>- 7 excusés : Mme C.L. Derbigny M. R. Derbigny M. C. Nardone M. Ch. Aeschlimann M. G. Belhumeur M. F.-H. Bovet M. Y. Pradervand</p> <p>- 2 non-excusés : M. F. Di Pierro M. M. Prélaz</p>
P. Möhl	<p>2) Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2012</p> <p>Les corrections suivantes sont demandées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Page 3, 3^{ème} intervention de Mme A.-L. Bally : « Le projet est actuellement à l'étude de récupérer ... » ajouter « Non, » au début de la phrase. - Page 4, 4^{ème} intervention de M. Ph. Zuberbühler : « Une estimation ayant été effectuée, ce sera théoriquement plus suite et un nouveau tarif sera négocié » enlever le mot « suite ». - Page 9, intervention M. A. Boscardin : « ... s'interroge de savoir si on est compétitif en vendant 10 KW à -.17 ct ? » remplacer « 10 KW » par « le KW ». - Page 9, interventions Mme N. Vez-Raymond et 2^{ème} intervention de M. Ph. Zuberbühler : remplacer « Ch. des Chambres-Chaudes » par « Ruelle des Chambres-Chaudes ». <p>Aucune autre modification ou correction n'est demandée.</p> <p>Le P.V. est accepté par :</p> <p>Oui : 34 Non : 0 Abstention : 1</p>
P. Möhl	<p>3) Communications du bureau</p> <p>Fait part de la démission du conseiller M. G. Belhumeur et lit sa lettre de démission.</p> <p>Rappel aux conseillers que leur devoir en tant qu'élus est d'assister aux séances du conseil et que si en fonction de leurs charges professionnelles ou autres, celle de conseiller devient trop lourde, il est préférable de passer le relai. Ils sont les représentants des citoyens et la voix de chacun compte lors des discussions et des votations.</p> <p>Informe de l'assermentation de M. H. Gremlich, lors de la prochaine séance.</p>
S. Adams	Demande s'il n'est pas possible d'alterner les séances qui ont lieu en général le



<p>P. Möhl</p>	<p>mercredi avec un autre jour ?</p> <p>Il a été décidé conjointement avec la Municipalité que les séances du conseil ont lieu en général le mercredi et que si changement il doit y avoir, ce n'est qu'à titre exceptionnel.</p> <p>Informe de la soirée de remise des prix artistiques organisée par le Conseil Régional et qui aura lieu le mercredi 14 novembre au Théâtre des Grands-Champs. Invite les personnes intéressées à consulter le site internet : www.regionyon.ch, pour s'inscrire.</p>
<p>Ph. Zuberbühler</p>	<p>4) Communications de la Municipalité</p> <p>Il n'y a aucune communication de la part de la Municipalité étant donné la proximité de la dernière séance du conseil communal.</p>
<p>Ph. Zuberbühler</p> <p>A. Christen</p> <p>M. Stark</p> <p>Ph. Zuberbühler</p> <p>A.-Cl. Prélaz Girod</p>	<p>5) Arrêté d'imposition pour 2013 (Préavis no 19)</p> <p>La Municipalité propose de garder encore pour cette année le même taux qu'en 2012, soit 64%, puis lit les conclusions du préavis.</p> <p>Lit le rapport favorable de la Commission de Gestion.</p> <p>Relève qu'il y a une différence entre le montant de CHF 635'000.- relatif au remboursement de la péréquation et de la facture sociale apparaissant sur le site internet de la commune avec les CHF 650'000.- reçus par la Commune. Rappelle que dans les comptes 2011, la Municipalité a fait une provision pour des paiements supplémentaires de péréquation de CHF 305'000.-. Ce qui fait un total de CHF 941'700.-, pour un surplus dans les comptes 2011 de CHF 940'000.- avec un excédent de recette de CHF 1'700.-. Sur la base des comptes 2011, 1 point d'impôt représente CHF 46'000.- et de ce fait l'excédent de l'année 2011 représente donc 20 points d'impôt. Se basant sur la remarque de la Commission de Gestion qui relève que le taux d'impôts à Givrins est de 7 à 8 points supérieurs à celui des communes voisines, pense qu'avec l'excédent de recettes de CHF 941'700.-, la Commune de Givrins a les moyens de descendre son point d'impôt pour approcher celui des communes voisines. Se basant sur les comptes 2011, explique qu'une réduction du taux d'impôt de 5 points, soit de 64% à 59%, aurait un impact de CHF 230'000.-, ce qui représente un quart de l'excédent de 2011. Précise qu'avec un taux de 59%, la commune de Givrins aurait toujours un taux plus élevé que les communes de Trélex (57%) et de Genolier (55%).</p> <p>Propose l'amendement suivant sur l'arrêté d'imposition: « de réduire le taux d'imposition selon points 1 à 3 de l'arrêté d'imposition pour l'année 2013, de 64 à 59 % ».</p> <p>Pour les comptes 2011, il y avait effectivement un excédent de CHF 1'729.- avec le montant de CHF 305'000.- de réserve pour la péréquation, car il a été tenu compte de l'incertitude face à l'avenir de la péréquation. Explique que le bénéfice de 2011 est une rétrocession de ce qui a été payé en trop pour 2010.</p> <p>Précise qu'avec -.64 cts la commune est dans la moyenne des taux d'impôts du district.</p> <p>Comprend les arguments avancés par M. Stark, mais demande une explication sur le fait que si les communes ont un point d'imposition trop bas, un retour de</p>



	manivelle serait alors possible au niveau de la taxation, ce qui fait que la commune se retrouverait ensuite à un autre niveau de la péréquation financière avec une taxe en hausse. Estime que c'est un paramètre dont il faut tenir compte dans la décision.
Ph. Zuberbühler	Explique qu'en ce qui concerne la péréquation, la taxe est calculée en fonction des entrées prévues. Il est clair qu'une commune comme Genolier par exemple aura un gros montant à verser cette année à la péréquation pour rattraper. Plus on a de revenus et plus on est taxé.
M. Stark	Cette information n'est pas juste. Le taux d'imposition n'a pratiquement plus d'influence car si le taux est augmenté, on paie plus de péréquation et non pas moins.
H. Lequint	A une question de compréhension sur le chiffre (2) du point 8 : « cet impôt ne peut être perçu que par les communes qui prélèvent le droit de mutation sur les transferts d'immeubles », demande s'il y a dans la commune des immeubles appartenant à des sociétés ou à des fondations qui pourraient éventuellement être imposables ? et qu'est-ce que l'on entend par société ?
Ph. Zuberbühler	Si on avait un EMS comme celui qui se construit actuellement à Begnins, on pourrait alors toucher des impôts sur le bâtiment.
M. Dillenbourg	Demande s'il y a en 2012 un bénéfice de CHF 900'000.- ?
Ph. Zuberbühler	Explique que pour 2012, les comptes ne sont pas bloqués et que pour équilibrer les comptes de 2011, CHF 305'000.- ont été mis sur un fond de réserve pour diminuer l'excédent de produit. Dans les comptes 2011, il y a près d'1 million de moins de revenus d'impôts et lors du bouclage de la péréquation 2010, qui a vu la commune de Givrins trop taxée, la facture sociale cantonale a coûté moins cher que prévu et c'est ce qui a permis une rétrocession.
M. Stark	Précise qu'en 2011 la commune a reçu de retour du canton CHF 647'000.- auxquels s'ajoutent les CHF 305'000.- qui n'étaient pas nécessaires. Ce qui veut dire que la commune a un excédent dans les comptes 2012 de CHF 940'000.-.
Ph. Zuberbühler	Effectivement, le montant de CHF 647'000.- est le remboursement de ce qui a été payé en trop en 2011. Avec l'addition de ces deux chiffres, on a effectivement un excédent de produits de CHF 940'000.-.
M. Pasquier	Propose de soutenir le préavis de la Municipalité et de maintenir le taux à 64%.
P. Möhl	Il n'y a plus de prise de parole. Pas.se au vote sur l'amendement proposé par M. Stark. L'amendement est refusé par Non : 25 Oui : 8 Abstentions : 2 Passe au vote sur le préavis tel que proposé par la Municipalité : Oui : 31 Non : 2 Abstentions : 2 Le préavis est accepté.



6) Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 21'000.00 TTC pour la rénovation de la fontaine des Avaux (Cabane) et son raccordement au réseau d'eau des fontaines (Préavis no 20)

A.-L. Bally

A retrouvé des documents du Canton de Vaud dans les archives communales concernant le recensement architectural des bâtiments et les fontaines de Couvaloup et des Avaux y sont annotées avec la note d'une valeur de 3/7. Cette valeur de 3 correspond à « objet d'intérêt local ».

Lit les conclusions du préavis

E. Kjellqvist

Lit le rapport défavorable de la Commission Ad'Hoc.

H. Lequint

Ayant fait partie de la commission qui avait traité le sujet lors d'une précédente législature, explique qu'un objet classé « niveau 3 » ne peut pas être démolé et doit être conservé dans son ensemble. Ces fontaines ont chacune une histoire et encourage le Conseil à entretenir les biens communaux et à rénover ces fontaines.

S. Adams

Pense qu'il y a des projets plus urgents à traiter, tels que la rénovation des toits des chalets d'alpages et s'étonne qu'on parle de rénovation des fontaines qui n'est pas prioritaire.

Ph. Zuberbühler

Ces fontaines font partie du patrimoine et elles ont été prises en compte dans le plan d'investissements de la législature en cours. En 2013, il est prévu que 2 fontaines soient rénovées. L'idée étant de les financer avec le fond d'investissement et de développement du patrimoine.

A.-L. Bally

Explique que durant les travaux qui ont été effectués sur la route, la Municipalité en a profité pour anticiper le fait de la relier au réseau des fontaines existant et a pu ainsi procéder à des essais pour que cette fontaine coule tout comme celle de la Ruelle des Chambres-Chaudes. Précise que le fait de couper l'eau de la fontaine de Couvaloup ou de celle des Avaux n'a pas vraiment d'incidence sur celle du village. Il y a actuellement peu d'eau dans les nappes et il faut attendre des périodes de l'année plus favorables. Malgré cela et même avec le peu d'eau existant, il a été possible de faire un rééquilibrage entre les fontaines du village, des Avaux, de Couvaloup et des Marettes. Auparavant, il n'y avait rien du tout aux Avaux.

N. Vez-Raymond

Est favorable à l'entretien du patrimoine mais estime qu'il est curieux d'investir plus de CHF 90'000.- dans les réfections des fontaines avant même de savoir si l'eau va couler ou pas.

M.-O. Lequint

Explique qu'actuellement la situation est particulière car il y a pénuries de pluies et les nappes sont au plus bas. De ce fait, il est donc difficile d'alimenter les fontaines.

A. Boscardin

Rejoint la réflexion de Mme Vez-Raymond et pense que si une étude a été faite sur la sauvegarde des bâtiments, il faut les traiter comme un ensemble pour faire les choses correctement. Mettons CHF 200'000.-/300'000.- et vendons les droits de superficie pour mettre cet argent sur les fontaines. A force de « saucissonner », il y a une perte de confiance et de communication au sein du conseil.



- A.-L. Bally Bien que le sujet de ce préavis porte sur la fontaine des Avaux, aimerait apporter une précision concernant celle de Couvaloup. Cette fontaine est vraiment dans un piteux état car elle a de multiples fissures et l'eau coule sur la voie publique. Si on la laisse en eau telle quelle encore un hiver, elle risque d'exploser. Il y a quand même une certaine urgence pour cette fontaine. Dans l'attente, il pourrait être procédé à la vidange des bassins afin d'éviter que l'eau ne coule sur la chaussée mais par contre la chèvre ne peut pas être vidée bien qu'elle fuie également, le niveau de l'eau restant juste en dessous de celui du goulot. Elle n'est pas équipée d'une vanne de vidange et malheureusement elle continuera de couler pendant l'hiver.
- E. Kjellqvist Relève que les travaux ne se feront de toute façon pas avant le printemps et que cela ne changera donc pas la situation pour cet hiver.
- A.-L. Bally Il s'agit de la solution de secours pour cet hiver mais trouve dommage que si la décision est prise ce soir de ne pas investir dans cette fontaine actuellement, celle-ci devra rester en l'état encore 3-4 ans.
- A. Boscardin Demande quel serait le délai d'étude du réseau ? Est-ce qu'elle serait effectuée dans un délai de 3 à 6 mois ou reportée à 3 ou 4 ans ?
- A.-L. Bally Si le préavis est accepté ce soir elle serait remplacée dans le courant de l'année prochaine tout comme le serait la remise en eau par les anciennes sources.
- A. Boscardin Il y aura donc une étude sur les sources présentée au Conseil au printemps 2013 ?
- A.-L. Bally Oui.
- N. Vez-Raymond Propose de reporter à l'année prochaine les préavis sur la réfection des fontaines.
- A.-L. Bally Ajoute qu'une autre problématique vient s'ajouter à la réfection de ces fontaines, à savoir la fourniture de la matière première à la carrière. Il n'est pas garanti que la carrière puisse fournir ce dont nous aurions besoin en 2013 car il y a un certain délai de livraison après la commande.
- R. Guilloud Relève que le plus important est la chèvre de cette fontaine. Pense qu'il faut commencer par la restaurer et également acheter un bassin provisoire à CHF 300.- afin de permettre à l'eau de couler et d'alimenter le circuit pendant 2 ans. Ajoute que les travaux ne devraient vraisemblablement pas se faire en 2 mois vu la taille du bassin.
- P. Möhl Ramène la discussion sur le Préavis no 20.
- H. Lequint Informe que l'eau est présente toute l'année et passe dans les égouts à 1m50 de la fontaine des Avaux. Propose de pomper cette eau pour alimenter la fontaine.
- T. Salathé S'étonne du fait que deux Préavis distincts soient présentés pour la rénovation des fontaines. Pense qu'on devrait étudier un projet global regroupant l'ensemble des fontaines afin de rester cohérent.
- M.-O. Lequint Précise que plus on attend et plus les choses se dégradent.
- A.-L. Bally Rebondit sur la remarque de M. H. Lequint et confirme qu'au pied de la fontaine des Avaux on peut effectivement voir l'eau qui passe à côté. Bien qu'une étude



	ait été menée sur la possibilité de récupérer cette eau, il s'est avéré que cela aurait impliqué un coût beaucoup plus élevé que le projet présenté.
O. Morand	Relève la qualité de la préparation et de la présentation du dossier par la Municipale Mme A.-L. Bally et suggère qu'on avance dans ce dossier.
P. Möhl	Suite aux diverses remarques relatives aux deux Préavis séparés mais malgré tout liés, demande à la Municipalité si elle les maintient tels que présentés sur l'Ordre du Jour ?
Ph. Zuberbühler	Oui, ils sont maintenus tels que présentés et précise qu'on ne peut pas se permettre de les faire rénover toutes en même temps. Rappelle que la fontaine au Chemin du Carre a été rénovée en 2002 et précise qu'il est très difficile de trouver la pierre adéquate pour tailler le bassin au moment voulu.
P. Dillenbourg	Comme les deux Préavis se chevauchent, demande la lecture du rapport de la Commission Ad'Hoc sur le préavis no 21 afin d'avoir toutes les informations pour une vue d'ensemble.
P. Möhl	Rappelle que la Municipalité maintient les deux Préavis séparés et distincts, et que le Préavis no 21 sera traité au point suivant de l'ordre du jour.
P.-A. Hauser	Rappelle que bien que le débat englobe effectivement les deux Préavis, les conseillers qui en avaient fait la demande ont reçu les rapports des commissions avant la séance afin d'en prendre connaissance.
P. Möhl	Il n'y a plus de prise de parole et on passe au vote : Oui : 11 Non : 15 Abstentions : 9 Le préavis est refusé.
7) Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 70'000.00 TTC pour le remplacement de la fontaine de Couvaloup (Préavis no 21)	
A.-L. Bally	Lit les conclusions du préavis.
E. Kjellqvist	Lit le rapport défavorable de la Commission Ad'Hoc.
M.-O. Lequint	Précise qu'une étude ne changera rien car l'eau coule. La décision est de savoir si cette fontaine sera remplacée ou pas.
S. Adams	La Commission de Gestion a fait la proposition de mettre un bassin plus petit mais étant donné que la fontaine est classée en valeur 3, il n'y a pas de changement possible.
Ph. Zuberbühler	Confirme.
T. Salathé	En tant que membre de la commission Ad'Hoc, relève que lors de la séance avec les représentant de la Municipalité en date du 15 octobre, il avait été dit qu'il n'y avait aucune trace sur l'historique de cette fontaine et voilà qu'aujourd'hui on parle de sa valeur « classe 3 ». Mentionne également qu'il est spécifié dans le Préavis que la fontaine est construite en simili-pierre et non en pierre massive taillée comme la fontaine des Avaux. S'étonne qu'aucun devis n'ait été demandé au tailleur de pierre se trouvant dans l'Ain.



A.-L. Bally	<p>Le fait que cette fontaine soit recouverte de simili-pierre, mis en évidence lors des expertises pour les devis, ne permet pas de savoir ce qu'il y a dessous. Il faudrait la casser pour voir précisément de quoi elle est faite car rien n'est mentionné dans les archives à ce sujet. C'est en recherchant dans les archives que les documents sur les recensements architecturaux des bâtiments communaux et des fontaines ont été retrouvés.</p> <p>Demande à M. H. Lequint s'il a des précisions quant à la rénovation de cette fontaine autour de 1985 ?</p>
H. Lequint	<p>Pense qu'elle a bien été refaite aux alentours de 1985 au moment de la réfection des égouts communaux.</p>
E. Kjellqvist	<p>Pose la question de savoir si cela vaut la peine de faire des prélèvements sous la simili-pierre pour savoir si cette fontaine est faite avec un matériau de réelle valeur au lieu de la remplacer.</p>
A.-L. Bally	<p>Lors de l'analyse de cette fontaine par des spécialistes, aucune proposition allant dans ce sens n'a été faite, ce qui laisse à penser qu'il n'est pas possible de récupérer quelque chose.</p>
H. Lequint	<p>Est quasi certain que cette fontaine est faite en pierre sous la couche de simili-pierre, mais ne peut le garantir à 100%.</p>
P. Möhl	<p>Il n'y a plus de prise de parole. On passe au vote :</p> <p>Oui : 10 Non : 18 Abstentions : 7</p> <p>Le préavis est refusé.</p>
<p>8) Adoption des statuts de la société anonyme CAD Givrins SA</p>	
Ph. Zuberbühler	<p>Après avoir discuté avec la commission Ad'Hoc, relève qu'il est important aujourd'hui d'activer ces statuts pour créer la société anonyme CAD Givrins SA et pouvoir ainsi signer les contrats avec les privés.</p>
N. Vez-Raymond	<p>Lit le rapport favorable de la Commission Ad'Hoc.</p>
B. Pasquier	<p>Constate qu'à la page 8, 2^{ème} ligne, il est noté deux fois « de la législature ».</p>
Ph. Zuberbühler	<p>A aussi relevé ce doublon mais suite à une relecture, celui-ci est correct.</p>
N. Vez-Raymond	<p>Fondamentalement, le sens de la phrase reste le même.</p>
	<p>Ajoute avoir expressément demandé au notaire de soigner la numérotation, car l'art. 10 ayant été supprimé, les numéros passent maintenant de 9 à 11.</p>
E. Kjellqvist	<p>Relève une faute d'orthographe à l'art.8, 2^{ème} ligne : « viendra à échéance » mettre « échéance ».</p>
P. Möhl	<p>Il n'y a plus de prise de parole et on passe au vote des statuts tels que présentés :</p> <p>Oui : 35 Non : 0 Abstention : 0</p> <p>Les statuts sont acceptés à l'unanimité.</p>



<p>P. Möhl</p>	<p>9) Election de 3 représentants du Conseil Communal au sein de CAD Givrins SA</p> <p>Lance un appel aux personnes présentes pour avoir 3 volontaires. Se proposent : MM. R. Fahrni, A. Boscardin et P.-A. Hauser, qui sont élus par acclamations.</p>
<p>P. Möhl</p> <p>A.-Cl. Prélaz Girod</p> <p>A. Blumenstein</p>	<p>7) Propositions individuelles et divers</p> <p>Rappelle aux conseillers que s'ils le souhaitent, ils peuvent recevoir au plus tôt deux jours avant la séance du conseil, les rapports des commissions qui seront présentés. Il suffit d'en faire la demande auprès du Bureau.</p> <p>Demande des nouvelles concernant le dossier de la zone 30km/h et du comptage des véhicules ?</p> <p>Informe que le rapport est arrivé mais que par manque de temps il n'a pas encore pu en prendre connaissance.</p>
<p>P. Möhl</p>	<p>Lève la séance à 21h 53</p>

Prochaine séance : mercredi le 12.12.2012 à 20h15

La Présidente

P. Möhl



La secrétaire

N. Gremlich